



porte du pays de Moulière



### INFO VOIRIE

Les travaux rue de la Garenne (RD6) initialement prévus pendant les vacances de la Toussaint, ont fait l'objet d'études complémentaires demandées par certains riverains, ils se dérouleront donc aux alentours du 20/11/20.

Comptant sur votre compréhension



### LES ASSISTANTES MATERNELLES PRÉPARENT NOËL

Dans le cadre des activités décorations de Noël, les assistantes maternelles de Bignoux sont toujours à la recherche de boîtes de lait bébé vides. De plus, afin d'agrémenter leurs travaux, elles souhaiteraient récupérer les décorations de Noël dont vous souhaiteriez vous séparer. Merci de déposer vos dons à la Mairie durant les horaires d'ouverture de celle-ci.



### Le maire vous emmène tous les mois à la découverte d'une entreprise ou d'une association de la commune. Ce mois-ci il s'agit de : la Boulangerie, Les Douceurs de KJ & LER

Nous sommes heureux de vous présenter les successeurs de Monsieur et Madame Brix : **Kévin et Jessica POISSON**.

Après 7 ans comme responsable du rayon boulangerie dans la grande distribution pour Monsieur et 13 ans pour Madame, ils ont décidé de se lancer dans cette belle aventure en reprenant la boulangerie de Bignoux.

La boulangerie en plus de faire pâtisserie et viennoiserie propose un service service traiteur (quiches, baguettes apéro, pizzas, fougasses, croissants au jambon,...) et un **nouveau rayon sandwicherie**.

Les tournées existent toujours sur la Chapelle Moulière, Bonnes, Liniers, Bignoux, Mignaloux, Montamisé, Flé, le Breuil Mingot et Sèvres-Anxaumont. Si vous souhaitez bénéficier de ce service, merci de prendre contact avec la boulangerie. Des Dépôts de pains sont faits à Savigny l'Evescault et la Chapelle Moulière. La boulangerie fournit également l'école de Bignoux mais aussi le restaurant Le Corto à Savigny l'Evescault ainsi que celui de la Chapelle Moulière.

Un flyer vous sera proposé en fin d'année avec des spécialités pour les fêtes de fin d'année.

Le programme de fidélité sur la « festive » est toujours

en activité ainsi que le coin épicerie avec les produits de 1<sup>ère</sup> nécessité.

Ils travaillent avec le Moulin de Ballan (situé à Ballan Miré dans le 36). ils utilisent une farine traditionnelle issue de la nouvelle agriculture. Bientôt vous pourrez en utilisant le fash code sur les sachets voir la traçabilité de la farine et ainsi savoir d'où elle vient et quel agriculteur a fourni le blé qui sont en général des agriculteur locaux ou des départements voisins.

Vous pouvez retrouver sur les rayons de la boulangerie, la Festive, du pain au maïs, du pain complet, du pain de seigle, du pain aux grains de forme et du pain à la belle épautre (1<sup>ère</sup> farine qui existait pour faire du pain).

**Kévin et Jessica vous accueillent du mardi au samedi de 7h à 19h30 et le dimanche de 7h à 13h.**

**Vous pouvez passer vos commandes au 05 49 61 21 83.**



### MAIRIE

1 rue du Bignolas  
86800 Bignoux  
Tél. : 05 49 61 21 91  
Fax : 05 49 46 10 73  
contact@bignoux.fr  
www.bignoux.fr  
f : @bignoux

**Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi :**  
9h-12h & 14h-17h  
**Mardi :** 9h-12h & 14h-19h

### MÉDIATHÈQUE

Tél. : 05 49 37 86 27  
biblio\_bignoux@yahoo.fr  
bm-bignoux.departement86.fr/  
Permanence téléphonique :

**Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi :** 10h-12h  
sur RDV :  
**Mardi, Mercredi et Vendredi :**  
14h-18h  
**samedi :** 9h-12h

### ÉCOLE PUBLIQUE

Tél. : 05 49 61 21 53  
site.ac-poitiers.fr/bignoux/

### CANTINE ET GARDERIE

Tél. : 05 49 61 35 40

### DÉCHÈTERIES :

#### Bonnes

**Lundi, Mardi et Vendredi :**  
14h-17h45  
**Mercredi et Samedi :** 8h-11h45

#### Sèvres-Anxaumont

**lundi - mardi :** 8h-11h45  
**Mercredi, Jeudi et Samedi :**  
14h-17h45

#### Saint-Julien l'Ars

**Lundi et Jeudi :** 8h-12h  
**Mercredi :** 14h-18h  
**Vendredi et Samedi :**  
8h-12h & 14h-18h

Rédaction :  
Vanessa Valade  
Responsable de la publication :  
Emmanuel Bazile

Ce mois-ci, il me faut m'adresser à vous pour vous dire combien il est important que chacun de nous prenions conscience de l'importance de se protéger. La crise sanitaire est loin d'être terminée et ses ravages continuent aux quatre coins de notre territoire national. Notre commune n'est ou ne sera donc pas épargnée par le passage de ce virus, qu'on se le dise. J'en appelle donc à la responsabilité de chacune et chacun dans votre engagement de respect des mesures de confinement qui viennent d'être instaurées par notre Président sur avis du Conseil scientifique. Les services publics municipaux restent à la disposition de notre population, aucun ne sera fermé sauf si nous y étions contraints par manque de ressources en personnels. C'est notre devoir de rester actif et à l'écoute des besoins de notre population, principalement pour les plus démunis et/ou fragilisés. Je profite de cette tribune pour vous faire part de la modification de la sphère municipale. Virginie CHARRON, 2<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à l'éducation, la petite enfance et la jeunesse, a pris la décision d'interrompre son mandat municipal à la date du 14 octobre dernier. Cette décision entraîne l'arrivée en qualité d'élu municipal, au rang de Conseiller, Monsieur

Arnaud LUMINEAU, 13<sup>ème</sup> de la liste « Agir pour Bignoux, avec vous ! » que j'ai eu l'honneur de conduire en Mars dernier. Notre prochaine séance de Conseil Municipal aura à statuer sur la désignation par le vote de la nouvelle adjointe pour le poste Madame Vanessa VALADE, actuellement conseillère déléguée à la communication. Je reviendrai vers vous dans la prochaine édition de notre gazette pour vous parler de la redistribution des délégations. Ces mouvements au tableau des élus auront, alors, été validés par l'assemblée Municipale. Je renouvelle, pour conclure, mon invitation la plus pressante à prendre soin de vous, et des autres, en respectant de la façon la plus stricte possible, les mesures de protection et de distanciation dictées chaque jour par nos médias télévisuels. Enfin, je sais que cette nouvelle mesure de confinement sera terrible pour notre économie nationale, et locale, il nous faudra une nouvelle fois faire preuve de la plus grande solidarité envers les plus touchés afin que, le jour venu, chacun puisse reprendre le cours d'une vie la plus douce possible.

Emmanuel BAZILE, Maire

### VENTE DE CHOCOLATS DE NOËL.. C'est parti !!!

Comme tous les ans, L'APE organise une vente de chocolats pour Noël. Cette vente nous permet de soutenir financièrement l'école.

Bignolaises, Bignolais, vous allez avoir courant octobre dans vos boîtes aux lettres, le catalogue des chocolats Alex Olivier.

Vous avez jusqu'au vendredi 6 novembre pour passer vos commandes. Parlez en autour de vous (famille, amis, collègues...) et aidez nous dans cette action.



# Le Carré Social

**Le B.S.P :** Nous rappelons que le **Bureau Social Permanent** est en place tous les mercredis matin à la Mairie pour vous entendre sur vos besoins et faciliter vos démarches diverses à caractère social le cas échéant. Il suffit d'appeler le secrétariat de mairie au 05.49.61.21.91 qui vous donnera un rendez-vous pour vous éviter une attente toujours un peu dérangeante même pour les plus patients d'entre nous.

**Ces sujets peuvent vous intéresser :** le CCCAS s'est organisé pour créer un réseau de professionnels qui peuvent vous apporter nombre de réponses à vos besoins. Ainsi nous vous donnons ci-dessous quelques sujets pour lesquels nous pouvons vous accompagner dans vos démarches.



- **Assistance/Conseil : Dépendance (APA) - Téléassistance - Portage de repas.**

Vous, ou un de vos proches (Parents, enfants, époux-se), êtes victime d'un incident de santé qui vous prive momentanément, ou plus, de votre autonomie, nous pouvons vous conseiller et vous orienter, voire même vous assister, vers les structures avec qui nous avons convention et qui vous viendront en aide au quotidien.

- **Logement (aide aux demandes - recherche)**

Vous souhaitez changer ou obtenir un logement sur Bignoux, nous sommes à votre disposition pour étudier et soutenir votre dossier devant les commissions d'attribution. Nous pouvons aussi vous accompagner lors d'une recherche de logement extérieure à notre commune grâce aux relations directes que nous tissons avec les bailleurs sociaux Poitevins.

- **Plan d'alerte et d'urgence (PAU) - Canicule - Crise sanitaire**

Vous êtes un nouvel habitant de notre commune et vous avez plus de 65 ans, nous vous invitons à venir vous faire inscrire en Mairie afin d'intégrer la liste des personnes susceptibles d'être fragilisées en cas de canicule, de crise sanitaire ou autres événements graves pouvant interférer envers votre santé et votre sécurité.

Vous êtes habitants de Bignoux et n'êtes pas inscrits (ou n'avez pas souhaité l'être jusqu'à maintenant) vous pouvez désormais vous faire inscrire si vous pensez que votre santé se fragilise et qu'il serait souhaitable d'entrer en surveillance en cas de périodes à risques.

- **« Drive grand âge » - « Courses numériques » - « Ravitaillement alimentaire » ...**

Le CCCAS a retenu le principe de créer un service de « courses alimentaires » pour les personnes en difficultés de déplacement et/ou isolées. Dans un premier temps nous organisons un recensement de tous les administrés qui seraient intéressés par la mise en œuvre de ce service, réservé pour l'heure aux personnes âgées et/ou personnes en situation de handicap.

Si vous êtes intéressé par ce service, il vous suffit d'appeler la Mairie au 05.49.61.21.91 et de donner votre nom, prénom, adresse et téléphone. Ainsi, le Président du CCCAS, Richard AUDONNET ou un autre membre mandaté par lui, prendra contact avec vous pour échanger sur votre besoin et vous renseigner plus avant sur cette organisation de votre Mairie.

Au vu de l'intérêt porté à ce projet, une note explicative de cadrage sera distribuée à toutes les personnes inscrites afin de leur permettre de confirmer, ou non, leur adhésion à ce service qui pourrait être mis en œuvre début 2021.

**CRISE SANITAIRE :** Le CCCAS, au même titre que les associations, est soumis aux règles de protocole qui tendent à éviter la propagation du virus COVID-19 et nous en sommes désolés. Nous aimerions, à l'approche des fêtes de fin d'année, pouvoir organiser un petit rassemblement de nos anciens, mais pour l'heure ce n'est toujours pas envisageable. Prendre le risque de mettre en danger notre population d'ainés est totalement hors de question, chacun le comprendra.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

Notre commune est concernée par le recensement général de sa population en 2021.

L'enquête liée à cette procédure de recensement des habitants de Bignoux se déroulera entre le 21 janvier et le 20 février 2021. Nous demandons à la population de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs. Ces derniers seront munis d'une carte identifiant leur qualité d'agent recenseur. Par ailleurs, nous rappelons que ce recensement est très important puisqu'il définit, pour notre commune, sa population légale qui, elle-même, sert de base aux calculs de nombre de dotations financières.

Enfin, les habitants qui le souhaiteront pourront fournir tous les éléments demandés via un site dédié sur internet qui est devenu un outil de première utilisation dans ce cadre d'action. Les habitants qui ne sont pas familiarisés avec l'outil pourront toujours compléter le document papier qui leur sera présenté, mais aussi, le cas échéant, le compléter avec l'aide de l'agent recenseur.



## RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS

Le jeudi 1<sup>er</sup> octobre, la municipalité a rencontré les représentants des associations de Bignoux. Ce moment d'échanges a permis de faire le point sur les activités de chacune d'entre elles. Malheureusement, compte tenu de la crise sanitaire, ces activités ont été quasiment réduites à néant. Face à ces frustrations et difficultés pour toutes les associations, et en attendant des jours meilleurs, la municipalité a logiquement maintenu son soutien.



## PATRIMOINE BIGNOLAIS

Comme prévu dans la gazette d'octobre une sortie découverte de Bignoux (suite de la sortie du 20 septembre) devait avoir lieu le **dimanche 8 Novembre**. Compte tenu de la crise sanitaire et du confinement, **cette manifestation est donc annulée** pour le moment.

Dans le contexte sanitaire actuel il n'y aura pas de réunion Patrimoine d'ici la fin de l'année

## SERVICE TECHNIQUE MUNICIPAL

La situation de fin de vie du camion municipal avait été soulignée lors de la passation de pouvoir en Mai dernier. Le rejet vécu lors de sa présentation au contrôle technique obligatoire ne laissait aucun doute sur la nécessité de pourvoir à son remplacement ;

La réflexion globale portant organisation matérielle de notre service technique nous a conduit à une acquisition de véhicules neufs dans des conditions, du moment, particulièrement favorables pour notre commune. Ainsi nous avons fait le choix d'un double achat. Un véhicule à l'image du précédent et un second, énergie électrique, pour les courses légères rapides et déplacements divers.

La dépense peut paraître exorbitante et surprenante pour notre commune mais les conditions particulières du financement rassurent totalement, tellement nous bénéficions de conditions avantageuses en la circonstance.

En voici le détail en TTC :

- Coût global des achats en prix public : 78 888.00 €
- Ristourne exceptionnelle centrale d'achat Grand Poitiers : 35 945.58 €
- Subvention Conseil départemental : 28 700.00 €
- Dépense pour la commune : 14 240.53 € (\*)

(\*) la somme s'entend hors récupération de la TVA à venir.

Un nouveau matériel indispensable pour notre service technique qui permettra une meilleure organisation du travail et des déplacements. Il limitera sans aucun doute les toujours trop lourdes et fréquentes réparations mécaniques.



## FLASH INFO - ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE PRÉPAREZ VOS DOSSIERS

un arrêté ministériel de reconnaissance de catastrophe naturelle vient d'être publié par notre préfecture en vertu des déclarations de sinistres 2019. Nous constatons que la commune de Bignoux n'est pas au rang des communes déclarées sinistrées. Pour autant nous savons que cette année 2020, comme celle de 2019, a été particulièrement agressive pour les constructions sur notre territoire communal et de nombreux propriétaires le déplorent. Nous invitons donc les propriétaires en question à déposer près de la Mairie un dossier de déclaration de sinistre avec le plus de preuves/photos des dégâts constatés visuellement. Joignez autant que vous pouvez les obtenir des devis de professionnels experts, vous renforcerez votre dossier. La mairie transmettra comme il se doit les demandes en Préfecture afin que la reconnaissance de catastrophe naturelle soit reconnue au titre de l'année 2020 à défaut de l'avoir obtenue en 2019. Pensez bien que, plus il y a de dossiers de désordres présentés, plus il y a de chances que notre commune soit reconnue sinistrée. N'attendez donc pas, sans rien faire, l'arrêté préfectoral ou Ministériel, car sans vos dossiers il ne sera jamais pris. La solidarité, c'est aussi de s'unir pour obtenir une reconnaissance de catastrophe naturelle que les assurances, dans une grande majorité des cas, exigent pour vous indemniser.